



XXX^{ème} Assemblée générale
Lausanne, 20 et 21 octobre 2010
« Villes et universités au service du développement local »

Comment passer du « vivre à côté » au « vivre ensemble » ?

Tel est l'enjeu souligné dans le rapport 2009 de la Banque mondiale qui rappelle le rôle essentiel dans le développement et la nécessité de mettre en synergie les savoir-faire locaux, notamment ceux des universités et des collectivités, afin de renforcer les capacités d'actions des acteurs du développement local.

Ce processus a fait long feu, tant les liens entre les institutions locales d'une part, et les institutions universitaires d'autre part, sont demeurés embryonnaires, limités à des participations symboliques dans les organes consultatifs.

Or, à l'heure de la décentralisation des politiques publiques, dans le cadre d'une mondialisation de l'offre et de la demande des savoirs, cette absence de liens entre la ville et l'université est-elle encore acceptable ?

Les universités ont de plus en plus conscience d'émerger comme des acteurs territoriaux aux côtés des collectivités. Cette situation n'est pas sans conséquences sur le rayonnement supplémentaire qu'elles peuvent apporter au développement des villes mais aussi sur l'impact financier des politiques municipales pour le développement des universités.

*

* *

Parallèlement, notre organisation s'insère dans le nouveau modèle de coopération qui donne la priorité à des instruments comme l'appui institutionnel, le transfert de savoir-faire, l'échange d'expertise, la formation des ressources humaines et le développement.

Les universités, institutions qui, historiquement ont contribué à faire la ville, constituent un domaine privilégié de cette coopération internationale, non seulement car elles disposent des ressources humaines qualifiées, mais également parce qu'elles constituent un espace d'éducation, de sensibilisation au développement, qui leur permettent de participer à des initiatives internationales des collectivités locales, avec d'importantes contributions en matière de coopération technique.

Les métropoles, les associations faitières de collectivités locales, qu'elles soient nationales ou internationales doivent, avec les universités :

- améliorer le service public grâce à l'accès à de meilleures techniques
- former les élus et leurs collaborateurs
- accéder à d'autres sources de financement
- promouvoir la mise en place de nouveaux liens
- promouvoir la tolérance et la compréhension interculturelle
- renforcer localement la cohésion sociale
- promouvoir le développement économique local
- doter la collectivité locale d'une visibilité internationale et renforcer sa capacité de négociation avec l'Etat

Il ne s'agit donc pas de traiter des déficiences structurelles et les besoins de base des groupes vulnérables des villes mais d'aider les gouvernements locaux, avec leurs propres moyens techniques, de faire face à ces défaillances. En somme, notre objectif est d'améliorer l'exercice des fonctions de base de l'administration publique locale pour faire de la ville une ville durable, nécessairement bâtie sur des solidarités avec des stratégies d'économie des ressources, de gestion des flux, d'équité sociale, de cohésion entre les territoires.

Au-delà de ce renforcement individuel des collectivités locales, nous entendons influencer d'autres processus jusqu'alors décidés au niveau des Etats, notamment dans les processus de décentralisation et de coopération transfrontalière. Nous devons aussi, ensemble, contribuer à la valorisation des savoirs et des savoir-faire des collectivités locales en matière de gestion des territoires afin de porter cette connaissance à l'international.

L'AIMF a prévu, dans sa Programmation quadriennale, adoptée l'année dernière lors de l'Assemblée générale de Paris, de favoriser la création de réseaux d'experts territoriaux, d'encourager les échanges entre les villes et les universités, de susciter une réflexion francophone sur la ville. Dans ce cadre, des conventions ont été signées avec l'AUF et l'université Senghor d'Alexandrie.

Le Colloque de Lausanne est destiné à ouvrir le débat. Qu'attendent l'un de l'autre chacun des deux acteurs ? Trois thèmes de réflexion permettront très concrètement d'illustrer ces attentes et de proposer des savoir-faire : le patrimoine et sa valorisation, la gouvernance, l'environnement.



**XXX^{ème} Assemblée générale
Lausanne, 20 et 21 octobre 2010
Villes et universités au service du développement local**

Atelier n° 1 : « Conditions d'une intégration de l'université dans la ville »

Il s'agit d'une donnée nouvelle, inexistante au début de la décentralisation, qui a pris une ampleur liée à l'accroissement du nombre des étudiants plus soucieux qu'auparavant d'insertion professionnelle, mais aussi à une progressive distanciation des liens avec l'Etat qui n'est plus le financeur quasi exclusif des universités.

1) On assiste de plus en plus à une gestion partagée du territoire qu'ont incontestablement encouragé les récentes réformes législatives : en France, dans le cadre du programme universités 2000, à travers les contrats de plans, les collectivités, les régions, ont accepté de compenser en partie les dépenses de fonctionnement financées généralement avec retard par l'Etat.

Le parcours académique LMD (Licence, Maîtrise, Doctorat), conçu et diffusé au sein des pays de l'Union européenne, a unifié l'offre de formation sur l'ensemble des territoires et assuré une plus grande cohérence entre les formations dispensées dans les pôles universitaires européens.

Pour sa part, l'Algérie a fait récemment sienne cette réforme qui suscite un important débat : l'université doit-elle former pour être en adéquation avec l'économie et le marché de l'emploi ou bien pour contribuer à la diffusion de la connaissance et à l'élévation du niveau culturel de la population¹ ?

2) La poursuite du processus de décentralisation a, pour sa part, contribué à un rapprochement de fait, en raison des compétences nouvelles en matière de formation et d'insertion professionnelles confiées aux collectivités locales.

A titre d'exemple, la Région PACA a injecté plus de 400 millions d'euros ces quatre dernières années en faveur de l'enseignement supérieur et de la recherche.

3) Ce mouvement ascendant va prendre une nouvelle ampleur pour substituer à l'actuelle logique de guichet une stratégie globale de développement autour de ce que représentent en termes d'attractivité les universités pour les collectivités.

C'est dans cette démarche que s'inscrivent les universités québécoises, comme la prestigieuse université de Laval, qui s'inscrit dans une démarche en faveur de la « *cité apprenante* », en mettant l'accent sur le rôle de coordination dévolu à la ville, dans la mesure où « *ayant des objectifs palpables et l'avantage de rapports plus directs* » avec les acteurs de proximité, elle a « *la capacité de mobiliser plus facilement les multiples agents éducatifs et autres ressources d'apprentissage, ainsi que d'opérer une synergie entre elles* ».

Sont explicitement visés ici les réseaux d'éducation non formels que sont les centres de formations professionnels mais aussi les centres culturels et les musées².

¹ Hosni Boukerzaza, *Villes et réseaux universitaires en Algérie*, 2005, <http://avunet.info.free.fr>

² Paul Bélanger, Bärbel Paertch, *Montréal, ville apprenante*, février 2004



**XXX^{ème} Assemblée générale
Lausanne, 20 et 21 octobre 2010
Villes et universités au service du développement local**

Atelier n° 2 : « Université et aménagement du territoire urbain »

1) L'université rend la ville attractive. Lieux de mise en synergie des politiques locales d'insertion et d'emploi, les universités sont aujourd'hui perçues comme d'importants vecteurs de développement. Les universités véhiculent une nouvelle image d'attractivité pour les collectivités, spécifiquement pour les plus petites d'entre elles.

Universitaire de formation, le maire de Foumban au Cameroun, insiste volontiers sur le triple rôle de socialisation, de solidarité et d'humanisme que l'université de sa ville apporte à la collectivité qui comprend un peu plus de 110.000 habitants³.

Avec une population étudiante qui représente près de 10 % de la population totale de la ville d'Aix, l'université constitue un défi économique et social pour les collectivités qui doivent apporter des réponses en termes de logements, d'offre de transports, mais aussi d'offre culturelle. L'effet population pour le développement des territoires impacte fortement la commande publique. Un équilibre doit cependant être trouvé, car les efforts que les territoires doivent fournir pour répondre à l'afflux du nombre d'étudiants ne doivent annihiler ceux destinés aux populations des quartiers les plus défavorisés⁴.

Les universités deviennent donc d'efficaces acteurs territoriaux au niveau économique, social, sociétal : ce sont des acteurs de l'innovation tandis que les étudiants apparaissent de plus en plus comme les « ambassadeurs des territoires », à travers les stages qu'ils effectuent au cours de leur scolarité, au sein des entreprises au sein desquelles ils seront recrutés. La mission de l'université est de créer du capital humain ; pour la ville, l'enjeu est de transformer ce capital humain en compétences.

2) La vie étudiante dynamise l'image de la ville. L'engagement citoyen des étudiants dans les programmes d'insertion dans les quartiers difficiles par le tutorat (opérations Tandem) est parfois capitalisé par les collectivités à travers la mise en place de conseils de jeunes ou de la jeunesse (exemples de Toulouse ou de Paris).

Le secteur bancaire a pris la mesure de ce développement. A titre d'exemple, pour la Caisse des dépôts, l'université constitue le quatrième pilier de son programme stratégique Elan 2020. Dans ce cadre, un accord général sera prochainement conclu avec les représentants de la Conférence des présidents d'université (CPU) pour déterminer les axes d'une coopération future portant sur des études d'impacts et de savoir-faire, sur un appui à l'évaluation des politiques menées par les universités. Le CNFPT doit se joindre à ce dispositif⁵.

³ Contribution du Maire de Foumban à l'Assemblée générale de Lausanne, document inédit

⁴ Universités et territoires, n°65, spécial Colloque AVUF/Science Po Aix, Aix-en-Provence, 3 et 4/12/2009

⁵ Idem et site internet de la Caisse des dépôts : www.caissedesdepots.fr

Il en va de même avec les entreprises de BTP (Vinci, Bouygues) et d'autres partenaires du secteur privé (Rhône-Poulenc, PSA) qui ont créé depuis plusieurs années des services spécifiques⁶, chargés aujourd'hui d'approfondir les relations avec les nouveaux pôles universitaires⁷.

3) L'université contribue au rayonnement international des villes. Les collectivités et les universités mutualisent leurs efforts dans les contacts qu'elles engagent avec d'autres collectivités étrangères (exemple de Tübingen avec la ville et l'université d'Aix ; Shendu en Chine avec la ville et l'université de Toulouse).

Les fortes demandes en matière d'économie, d'insertion et d'emploi formulées par les collectivités du sud nourrissent le contenu de la coopération décentralisée qui privilégie le transfert de savoirs et de savoirs faire. C'est le cas, par exemple, de Bordeaux avec ses villes partenaires du Burkina Faso et du Mali, en lien avec l'université Montesquieu et son centre d'études et de recherches sur le droit africain et le développement institutionnel.

⁶ Les Echos, *Villes et universités, une passion qui dure*, 1993

⁷ Le Monde, *Les entreprises n'ont pas déserté les campus*, 20 octobre 2009



XXX^{ème} Assemblée générale
Lausanne, 20 et 21 octobre 2010
Villes et universités au service du développement local

Atelier n° 3 : « Gouvernance »

Le gouvernement local a subi des transformations majeures : fragmentation, retrait de l'Etat, accroissement du rôle du secteur privé et des ONG.

Les différents niveaux de collectivités locales, de l'Etat, des opérateurs privés, des organismes mixtes, rendent donc le gouvernement urbain extrêmement complexe et fragmenté. Est-il encore possible de mener des politiques publiques dans un tel contexte ?

Ces transformations ont donné lieu à des tentatives pour conceptualiser, décrire cette nouvelle forme de gouvernement urbain que nous appelons « gouvernance urbaine ».

Le passage du gouvernement urbain à la gouvernance urbaine va donc de pair avec une transformation de l'action publique analysée comme une forme d'action collective. Cette approche pourrait être considérée comme une démarche d'économie politique très influencée par la sociologie locale.

Les collectivités semblent devenues ingouvernables du fait de la différenciation et de l'autonomisation de plus en plus poussée de sous-systèmes de la société locale et de la prolifération de réseaux de toutes sortes, les uns et les autres étant capables de résister aux injonctions du gouvernement local. Cela conduit à s'intéresser non plus seulement au gouvernement, à ses pouvoirs et ses instruments, mais au contraire à des mécanismes alternatifs de négociation entre différents groupes, réseaux, sous-systèmes, susceptibles de rendre possible l'action du gouvernement local. La problématique de la gouvernance locale est donc une problématique qui met l'accent sur les conditions rendant possible une action publique efficace qui minimise effets pervers, conflits non prévus ou impuissance réelle. Poser le problème de la gouvernance, c'est donc le plus souvent mettre en avant les conditions qui renvoient à la coordination de différentes organisations. Mais, ces différents intérêts, aussi divergents et opposés qu'ils puissent être, ne nous empêchent aucunement de parler de l'intérêt plus large de la structure territoriale.

Le gouvernement local ne se contente donc plus de gérer des services de façon bureaucratique, au quotidien, mais il est devenu plus stratégique, moins routinier, plus flexible, plus sensible à l'environnement.

Pour aller dans le même sens, la logique de compétition a touché des politiques locales comme la culture, la communication, l'aménagement, l'urbanisme et, bien entendu, le développement économique. Le lancement de grands projets urbains modernistes sont bien plus révélateurs de cette logique de compétition que les budgets inscrits sous la ligne développement économique. Cette logique de compétition est sans doute l'un des facteurs qui ont le plus contribué à la transformation du gouvernement des villes.

Les villes sont aussi soumises aux problèmes de l'ingouvernabilité. Comment peut-on gouverner un quartier en crise ?

L'impératif au développement économique, la logique de compétition, la gestion politique de l'exclusion sociale doivent se traduire en réponses efficaces dans le cadre large d'un processus concertatif qui bat en brèche la présidentialisation du pouvoir du maire.

L'atelier devra donc montrer que, dans ce contexte, les autorités locales ont fait preuve de remarquables capacités d'adaptation face à ces changements. Il montrera aussi que la gouvernance locale est une réponse à la complexité urbaine. Il devra aussi expliquer, à travers des exemples issus du réseau, combien les villes deviennent un instrument de régulation et de stabilisation du système politique.



**XXX^{ème} Assemblée générale
Lausanne, 20 et 21 octobre 2010
Villes et universités au service du développement local**

Atelier n° 4 : « Patrimoine »

La thématique du patrimoine offre un bon exemple de l'importance du rôle des collectivités territoriales et des relations qu'elles doivent établir avec les universités. En effet, si, dans ce secteur, le rôle de l'Etat demeure fondamental, c'est à l'échelle locale que se forme l'articulation entre le patrimoine et le projet urbain, laquelle ne peut être efficace que si elle est confiée à des municipalités responsables devant la population. Les gestionnaires locaux doivent avoir une légitimité assez importante pour pouvoir établir des plans de sauvegarde du patrimoine et de les faire fonctionner. Dans ce domaine, les universités, creusets de savoirs mais aussi de savoir-faire, disposent d'une expertise très importante dont elles peuvent faire bénéficier les villes.

La mise en œuvre d'une politique en faveur du patrimoine nécessite la mobilisation de tous les acteurs locaux, notamment les universités, dont les intérêts ne sont pas toujours convergents, notamment sur la manière de déterminer les priorités et sur les objectifs à atteindre.

Le constat a été fait que les patrimoines architecturaux, culturels, matériels et immatériels sont des réservoirs potentiels de développement très importants pour les villes du Sud. Du fait de la croissance démographique exponentielle des villes, ces patrimoines sont particulièrement exposés aux risques de destruction.

Il est donc nécessaire de souligner que les autorités municipales ont un rôle essentiel à jouer dans la mise en place de politiques de valorisation du patrimoine urbain et qu'elles doivent, avec l'appui des universités, prendre en compte la notion de patrimoine dans les projets d'aménagement du territoire et d'amélioration des conditions de vie de la population qu'elles mettent en œuvre.

La mise en œuvre de projets de restauration des centres anciens présente le risque de ne pas tenir compte suffisamment des besoins des habitants, entraînant parfois le départ de certaines catégories de population. Le maintien des populations, l'amélioration de leurs conditions de vie et la recherche d'un équilibre social font partie intégrante d'un projet global. C'est là l'objectif primordial de la planification urbaine durable qui doit pouvoir prendre appui sur une identification des besoins que les universités sont à même d'établir avec méthode et de manière scientifique.

Pour atteindre cet objectif, l'établissement d'un état des lieux des conditions de vie actuelles et un recensement des besoins des habitants sont des étapes clefs. Pour la réalisation des opérations de restauration, la mise au point de plans de financement adaptés aux différentes catégories sociales sont indispensables.

Les instituts universitaires spécialisés dans l'aménagement urbain mais également les instituts de sociologie environnementale peuvent être, à cet égard, d'utiles partenaires pour identifier ces besoins.

La population est-elle sensible aux valeurs patrimoniales et à leur protection ? La réhabilitation du patrimoine est-elle appréhendée et acceptée de tous les concitoyens ? L'action sociale, urbanistique et culturelle est-elle comprise ? La différence entre centre-ville et périphérie est-elle bien cernée ?

Une enquête menée sur la base d'une d'un questionnaire élaboré conjointement par les universités et les administrations municipales permettrait de prioriser les enjeux de sauvegarde et de diffusion des savoirs.



**XXX^{ème} Assemblée générale
Lausanne, 20 et 21 octobre 2010
Villes et universités au service du développement local**

Atelier n° 5 : « Développement urbain durable »

Le développement d'une ville implique d'énormes besoins en termes de logement, de mobilité, d'énergie, d'espaces publics, de gestion des déchets, de communication avec les citoyens, de distribution de l'eau, de santé, d'emploi, de protection des ressources naturelles... pour n'en citer que quelques uns !

Chacun de ces domaines est complexe et demande l'implication d'experts capables de mener une analyse pertinente des besoins et de proposer aux élus les éléments de politiques appropriées et durables.

A ce titre, les universités sont un partenaire essentiel des villes par les personnes qu'elles forment, la recherche qu'elles mènent, les échanges qu'elles entretiennent à l'échelle nationale.

En parallèle, la ville est un terrain d'étude privilégié par les chercheurs : elle est source d'étude et offre les occasions de confronter les résultats d'une réflexion à la réalité d'un contexte complexe.